





à LILLE Nº 1.92 à ROUBAIX Nº 3.28

5

Votre histoire est triste, Ant

DECORATIONS

L'éloquence, l'ardeur que met M. Dujardin-Beaumetz, au service de la chose publique ne sont point demeurées vaines.
M. Dujardin-Beaumetz est l'homme le plus décoré de France.
Ce fut un éblouissement, lorsqu'il parut, le l'Opéra au gala qu'on y donna en l'hon-neur du roi Haakon.
Cordons, croix, médailles, crachats, cons-lellaient sa polirine. Il en avait jusque sur le ventre.

ECHOS ET NOUVELLES

La lune, en réalité, est enveloppée d'une épaisse cut de d'alors. Sous cette enveloppe, il y a un production de la company de la company de ma-ticus, soll de manuelle de la company d

Le capitaine de Kœpenick a trouvé une fian-

fermier.
C'est la vie 'l répondit mon levant une épaule....

PUBLICITE Les Anaonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Lundi 47 JUIN 1907

SERA-CE LA RÉPUBLIQUE?

Le Portugal est en proie à une crise politique assez grave pour que l'on puisse envisager la possibilité de la proclamation de la République; cependant il est probable que le « statu quo » sera maintenu.

Il y a une crise en Portugal, crise politique et crise dynastique. Il est difficile à distance d'en apprécier l'exacte gravité. Il est au contraire facile d'en préciser les origines et d'en retracer l'histoire.

L'origine se trouve dans, la décomposition des partis parlementaires. Durant de longues années, le Portugal, comme l'Espagne, eut deux grands partis politiques, les « régénérateurs », qui représentaient la doute, les « progressistes », qui représentaient la droite, les « progressistes », qui représentaient la gauche. Le chef actuel des progressistes est M. Luciano de Castro. Mais avec le temps, toujours comme en Espagne, ces pertis se sont disloqués. Les ministères de l'une et de l'autre nuance ont cessé ie pouvoir compter sur des majorités tormé. Ce tiers parti, qui se qualifie luimème régénérateur libéral, a essayé de gouverne avec l'appui des progressistes. Son chef, M. Joao Franco, est, depuis pusieurs mois, président du Conseil.

Grâce à la concentration dont il avait pris l'initiative, M. Franco a cru qu'il pourrait durer. Il a fait voter diverses lois, notamment la réforme de la compabilité publique et une loi répressive pontre la presse. Mais les difficultés auxquelles il devait faire face et qu'aggravait la bruyante campagne menée par l'opposition républicanze, subsistaient toujours. Et en quelques semaines, elles se sont à tel' point exaspérées, que le gouvernement, après avoir mis la Chambre en congé, a dà se décider à la dissoudre.

L'incident qui a mis le feu aux poudres était d'une impertance secondaire. C'est à l'Université de Colmbre qu'il a éclaté. A l'occasion d'une soutenance de thèse, les étadiants se sont soutevés contre les professeurs. Ils ont quitté l'Université et la ville elle-mème et avec eux,

les Cortès.
Cette dissolution délivrait le gouvernement des obstacles dressés sur sa route par l'opposition. Mais elle lui créait des difficultés nouvelles, surtout dans l'ordra budgelaire. Le Portugal, en effet, est sans budget. Au début de 1907, le ministère Franco a déposé un projet de loi budgétaire applicable à l'exercice 1907-1608. Mais ce budget n'a pas été voté par les Chambres. Bien plus, au moment où il a été déposé, le budget 1906-1907 n'était pas encore voté. Or, si la Constitution portugaise autorise le gouvernement à maintenir en vigueur le budget d'un exercice pour l'exercice suivant, cette autorisation ne vaut que pour un an. Le budget 1906-1907 n'ayant pas été voté et ne pouvant plus l'être désormais, sa reconduction pour 1907-1908 est illégale. Cette illégalité s'aggrave de ce fait que le décret de dissolution n'a pas été accompagné d'un décret fixant la date des prochaines élections.

L'opposition n'a pas manqué d'en tirer argument. Et sa campagne, politique d'a-

compagné d'un décret fixant la daté des prochaines élections.

L'opposition n'a pas manqué d'en firer argument. Et sa campagne, politique d'abord, est bienît devenue antidynastique. Au cours des dernières années, le roi Carlos a été souvent attaqué par la presse. On lui a reproché ses exigences quent à a liste civile, son rôle dans les négociations dont le monbopole des tabacs a été l'occasion. Un écrivain connu l'amème, dans plusieurs articles, injurié grossièrement. En ce-moment même, on lui reproche ses visites fréquentes dans les casernes. On fui prête des arrièrepensées qui, à dire vrai, sont bien improbables, de coup d'Etat militaire. En inanière de représailles, les uns, ils sont peu nombréux, tournent leurs regards sers le ché de l'autre branche des Bragance, Don Miguel, qui, âgé de cinnatural de la consense de

mée autrichienne et vit au château de Seebesstein, dans le Pennering. Les autres parlent, de nouveau, de République, en déclarant que la « dictature » de M. Franco prouve qu'avec une monarchie, le régime constitutionnel est impossible.

Le président du Conseil ne paraît pas s'émouvoir outre mesure des accusations portées contre lui. Il a commencé par faire écrire dans son journal officieux « La prétendue dictature ministérielle se bornera à la promulgation, sous forme de décrets exécutifs. des lois indispensables à l'administration publique et partuculrèrement de celles qui étaient en discussion dans le Parlement et dout l'opinion a pu déjà apprécier suffisamment l'utilité et l'avaniage. Le gouvernement saura faire tout son devoir et assurer, avec ou sans les Cortès, le bien et l'avenir du pays. » Puis le 4° juin, il a prononcé un discours dans lequel il a dénoncé la stérilité parlementaire des dernières années, défendu ses actes, ét conclu par cette formule : « Au dessus des parlis politiques, il y à la nation. El avec la confiance du pays et de la couronne, nous estimons, mes amis et moi, que nous pouvons aller de l'avant. »

Malgré les pronosties pessimistes, on peut penser que les choses finiront par s'arranger. Les crises politiques sont moins graves à Lisbonne qu'alleurs. Et peut-être y a-t-il dans tout cela beaucoup de bruit pour rien. Quoi qu'il en soit, la siluation est assez tendue pour qu'on doive la suivre avec quelque attention.

Emile RAYMOND.

LES FAITS DU JOUR

Pour la seconde fois, le tsar à pron a dissolution de la Douma.

Le procureur général de Montpellier a eu une entrevue avec le président du Conseil et le Ministre de la Justice.

Le Grand Prix de Paris a été couru Longchamps, en présence du président de la République et des souverains danois.

Un drame conjugal s'est déroulé à War-

LIBRES PROPOS

Le dernier Coup d'Etat

C'est sous l'empire de la peur que Nico-las II se résigna à donner à son peuple une constitution qui instituait une caricature de régime parlementaire à côté de son pouvoir

regims parlementaire à cote de son pouvoir absolu.

Mais la première Douma, — ainsi s'appelle la Chambre russe, — venait à peine d'être élue que, sous un prétexte quelconque, ca dissolution était prononcée.

Environ une année s'écoula pendant laquelle des modifications importantes furent appoitées, par décret, — modifications réstatives, bien entendu, — à l'exercice du droit électoral et, enfin, une deuxième Douma fut nommée.

tives, bien entendu, — a resercite de dectoral et, enfin, une deuxième Douma fut nommée.

La pression administrative, l'inquisition policière' la dictature militaire s'en étaieat donn à cour-joie au cours de la bataïle électorale et, cependant, la nouvelle Chambre quoique beaucoup plus modérée que la première, ne répondit pas aux espérances des courtisans de l'Empereur et de Nicolas luimême ! Dès lors, son arrêr de mort fut signé; mais on décide d'attendre pour exécuter la sentence, car on n'était pas encore suffisamment préparé à réprimer le soulèvement populaire qu'un pareil coup d'Etat ne manquerait pas de provoquer et d'autre part, ou l'avait pas de motifs à invoquer pour l'aitmer, même en apparence, un acte aussi révoltant.

Aujourd'hui, les fusils sont chargés, les sabres sont-aiguisés et le motif est trouvé Si la Douma na pas vécu quand paraîtront ces lignes, il est certain qu'il ne lui restens

Si la Douma "la pas vécu quand paraîtront ces lignes, il est certain qu'il ne lui restens plus que quelques heures, peut-être quelques minutes seulement, à vivre...

Comme motir à une nouvelle dissolution, on prôtend, dans l'entourage de Nicolas, que 55 députés, socialistes ou simplement démocrates, ont formé une organisation révolutionnaire dans le but de substituer la République à l'Autocratie; et l'en dit à la Davina: ou bien vous nous livrerez ces 55 comjurés, ou bien nous vous casserons "l Or. comme il n'apparaît pas que la majorité de la Chambre russe soit disporée à se déshorer en obtempérant à la première partie de ce dilemme, la dissolution est donc certaine.

de ce dilemme, la dissolution est aone certaine.

Soit '! Mais après ? A cilemme, dilemme et demi : Ou bien le Tsar, son coup d'Etat accompil, laissera tomber une accusation qui ne tient pas debour et alors il convoquera ce mouveau les electeurs qui lui infligeront un troisième soufflet, ou bien les coups de revolver répondront au coup d'Etat. C'est l'opinion que Rocheort exprimité hier « Supprimon que Rocheort exprimité hier » Supprimon que Rocheort exprimité hier » Supprimon que Rocheort exprimité hier « Supprimon que Rocheort exprimité hier » Supprimer la représentation nationale, disarieil. C'est délà grave. Supprimer les représentants cut-finêmes, c'est, de galté de cœur, courir à une révolution ». Et il s'y connaîte le marquis il.,

Au lendemain des quelques velléités de la constitution, nous nous étions pris à espérer que le peuple russe pourrait accomplir pacifiquement son évolution vers la Justice et la Liberté.

Brutalement, et pour la seconde fois, le Tsar met fin à ce rève sous les suggestions d'une camarilla insatiable et qui ne peut vivre que de l'absolutisme.

Il en résultera une grande calamité et une grande tristesse pour le peuple russe, mais la peuple russe n'en poursuivra pas moins sa marche vers le progrès, tandis que le tsa, sa race seront emportés par le tori en que de sang qu'ils auront fait couler et noyés la porte de l'infidèle... Mais je ne me doutais para de ce qui allait se passer l'...

G. SIAUVE-EVAUSY.

Le mariage avec l'autre se décida et se fit un commencement de mai.

Le marin des noces, la future, en ouvrant a porte vit un petit pied de lillas blanc, tout leuri, planté à deux pas, sous la fenêtre de achambre.

En même temps, chez mon père, on était pieu en peine de Firmin. qu'on cherchait par dout. Comme on savait qu'il avait des idess noces, la future, en ouvrant aporte vit un petit pied de lillas blanc, tout leuri, planté à deux pas, sous la fenêtre de achambre.

En même temps, chez mon père, on était pieu en peine de Firmin. qu'on cherchait par dout. Comme on savait qu'il avait des idess illes neur principe de l'arbitant par de l'arbita

* Ces lignes étaient écrites quand la no velle nous est parvenue de la dissolution la Douma.

CHOSES ET AUTRES

DEUX CAPITALES

La France a, aujourd'hui, deux capitales Paris et Argeliers. Paris, où, dans un esprit de juste solido rité, les représentants du pays délibèrent su

rité, les représentants du pays délibèrent s les moyens de venir en aide à quatre dépo tements du Midi qui souffrent de la méven

des vins.

Argeliers, où M. Marcelin Albert et sor comité font du sabotage administratif et divient des ordres — d'ailleurs contradictoiren — aux communes soumises de la Gaule Narbonnaise.

bonnaise.
Il est difficile de ne pas voir dans l'attituds les chefs du mouvement méridional l'explodation de soulfrances exacerbées qu'il importe de maintenir au paroxisme pour qui apraraisse pas à des jeux moins aveuglés par la passion la foite des mesures préconsées et les dommages qui en seront la consiquence.

sées et les dommages qui en seront la consiquence.

D.ns-la voie où ils se sont engagés, M. Marcelin Albert et ses caudataires ne peuvent qu'alter de violences en violences. Des manifestations platoniques; ils ont décidé de passer aux actes. Si leurs ordres dictatorianz ne sont pas obéis, ils prendront des mesures. Et quelles mesures ! Si on en croit les déclarations de M. Marcelin Albert à un journaiste : a Ceux qui refuseraient d'obéir senaient déclarés traitres, jugés et, ma foi, je croit pien, exécutés, sur l'ordre du comilé à viec le même calme et la même placidité avec le même calme et la même placidité avec le supelles notre comité à pris les décisions d'aujourd'hui.

Pour corser ces paroles, cependant assez significatives, M. Marcelin Albert a fait place, de cant l'immemble où se limit une permatence, une potence avec une corde. Cet li que sera suspendu, assure-t-on, le premier traitre!

C'est complet, mais aussi plus que sufficative.

trattre!
C'est complet, mais aussi plus que suffi sant. Il est grand temps que finissent toute: ces tragi-comédies.

CHRONIQUE

Le lilas blanc

Antoine est un symbole ; muss d'aspect un peu pas pas une maisonnette sur rue, d'aspect un leur de la contre su le vierne dans ces riches villages du Nord je ra quai un énorme pied de lilas, presque arbre, planté à même la rue, tout près l'eur fenêtre qu'il bouchait, complètement; — Tiens ! remarqua Antoine, si Honoine ; entête à ne pas tailler son lilas, elle ne vers bientôt plus clair chez elle ! En effet, dis-je, il est vigoureux, cet ar buste!

- Il y a de ça vingt ans, monsieur, je nais du service. Chez mon père, nous a

Antonia se recomma et designa de tota maison au lilas, que nous avions laissée de rière nous.

— Honorine, une jolie fille qui habitait à déjà, à cette époque... C'était alors une pue chaumière. Ses parents travaillaient l'osis ils n'étaient pas riches... Honorine était shonnête. Tous ceux de mon temps se pellent cela... Notre garçon de chartur min, qu'on l'appelait, avait été accept cen me promis par les parents d'Honorine. Me elle, ne disast trop rien ; elle n'avait rien pomis. Un jour aimable, un autre moins, caprices, enfin : Firmin s'impatientait. Il urait voulu une parole.

Antoine devint quelque peu solennel.

— Je comprends ça, moi !... Si ma fue m'avait fait aller la moités seulement auttije me serais fâché pour de bon.

Je n'osais lui dire de ne pas ouvrir de ronthèse ; heureusement, Antoiae cod nuait ;

C'est une demoiselle Maria K... qui a fait sacet une demoiselle Maria K... qui a fait savoir au prisonnier qu'elle est prête à l'épouser
des qu'il aura fini sa peine. Si elle meurt avant
que le faux capitaire soit liberé, colu-ci héritera de la fortune de la befle, soit 125,000 fraccs.
Une seule ombre à ce tableau d'hyménée :
Veigt a soixarte-sept ans.
Il doit trouver que le monde on le bonheur,
in la gloite de l'amour viennent si lard est toutbonnement abantele.

Nouvelle Dissolution de la Douma

Un nouveau forfait tsariste. -- Un oukase impérial prononce la dissolution de la seconde Douma.

Pétersbourg, 16 juin. — Par oukase impérial au Sénat dirigeant, en date d'aujourdine 16, l'empereur a ordonné;

1. La dissolution de la Douma;

1. La dissolution de la Douma;

1. La dissolution de la Douma;

2. La fixation de nouvelles élections au ler/14 septembre de l'année courante;
3. Comme terme de la convocation de la Douma, le ler/14 novembre de l'année courante. Antoine ĝta sa casquette et passa sur son front son mouchoir à carreaux bleus.

— On est bête quand on est jeune, pronon-cat-ill.. Car, voyons, cette Honorine ?...

Il me regardait, semblant chercher à deviner mon opinion.

— Vraiment, Antoine, je ne sais pas, moi ?

Ces chosses-là. c'est charun pour soi ?... Honorine n'a pas arraché le lilas, tout de même?

— Non ? Il plut beaucoup, ce printemps-la tel pied reprit à merveille. Vous avez vu ce qu'il est devenu... Même, Honorine n'a jamais voulu le tailler. P'us tard elle a fait transformer la chaumière de son père en cette petite maison et le lilas est reid.

Elle n'a pas été trop heureuse, la pauvre Honorine. Elle est veuve maintenant. Elle vit seule près du lilas de Firmin.

Et, avec cette superstition des âmes simbles, il conclute superstition des âmes simbles, il conclute.

Douma, le ter/14 novembre de l'année courante.

En outre seront sussi publiés aujoard'hui le manifeste impérial et la nouveile loi électrale.

Le gouvernement n'a donc pas altendu de connaitre les décisions de la commission nommée par la Douma pour dissondre l'Assemblée. Cette commission de 22 membres a siègé hier en permanerse. Elle a pris tout d'abord la décision suivente .

« Etant donné que d'après les actes d'accusation dont elle est suisie jusqu'à présent, une mise en accusation commune est formulée contre les seize socialistes, il y a lieu de demander au juge d'instruction les chefs d'incusation séparés qui sont formulés contre chacun des inculpée pris isolément.

Certains députés russes croyalent savoir que le procureur général Kamychanski evait fourni à la commission des preuves de la culpabilité de certains députés et que la commission était disposée à admettre que remembres de l'Assemblée paraissaient véritablement coupables et devaient être défiérés à la justice.

Depuis la matinée, des troupes nombreuses étaient arrivées à Pétersbourg. Toutes les gares étaient gardées par des soldats, et le député Ozol, un des principaux inculpes, qui essayait de prendre la fuite, avait été arreité.

Le gouvernement russe a jugé que la no-

e ventre.

Comment ? fit un personaage de la suite ta sacratia, en a adressant à M. Briand et en désignant sa boutomière, pas le moindre petit insigne !

— Comme vous vovez, répliqua Briand en souriant. Dans le cabinet, c'est M. Dujardin-Reaumetz qui porte les reliques...!

Le manifeste du Tsar

Voici le texte du manifeste impérial pro onçant la dissolution de la Douma : « Nous, Nicolas II, par la grâce de Diet mpereur et autocrate-de toutes les Russies sar de la Pologne, grand-duc de Finlande

nie de mesures pour apaiser le pays et etahir un cours régulier dans les affaires de
l'Etat.

La seconde Douma, convoquée par nous,
fut, conformément à rotre voienté souveraine, appelée à contribuer à l'apaisement de
la Russie, principalement en faisant œuvre
fegislative (saus ce concours la vie de l'Etat
et le perfectionnement de son régime sont
impossibles), puis en examinant le budget
des recettes et des dépenses, qui assure la
régularité de l'économie nationale, et enfin
en faisant un usage rationnel du droit d'interpellation dans le but d'établir partout la vévité et la fustice.

Ces devoirs, confés par nous aux élus de
la nation, leur imposaient la lourde responsabilité et le saint devoir d'user de leurs
droits pour un travail rationnel pour le hienétre et le renforcement de l'État russe.

Telles furent notre idée et notre volonté
lorsque nous octroyèmes de nouveaux principes de gouvernement à la nation.

A rotre chagrin, une parite considérable
de la seconde bouma n'a pas justifié notre
attente. Ce n'est pas avec le desir d'accroitre les forces de la Russie ni d'améliorer son
régime que beaucoup des envoyés de la
nation se sont mis au travail, mais avec
une tendance manifeste à augmenter les troubles et à contribuer à la décomposition de
l'Etat.

L'introduction de ces perconnes à la Dou-

intérêts de la teatrie. Pour cotte raison, la Douma ne disculait pas les importantes me sures élaborées par notre gouvernement ou en retardait la discussion ou les rejetait, ne reculant même pas devant le rejet des lois qui punissaient l'apologie manifeste des crimes el punissaient particulièrement ceux qui tomentaient des roubles dans l'armée.

Ayant évité de blâmer les assassinats et les violences, la Douma ne prêta pas son concours moral au gouvernement dans le rétablissement de l'ordre, et la Russie continue à souffrir de l'opprore d'une époque criminelle de désastres.

L'examen du budget provoqua des embarras dans la solution de plusieurs questions qu'étaient pour le peuple d'un intérêt vital.

Le droit d'interpellation fut transformé par une partie considérable de la Douma en un moyen de lutte contre le gouvernement, et à l'excitation à la méliance envers lui dans les couches profondes de la population.

Enfin, un acte a été commis, qui est inouj dans les anuales de l'histoire : les autorités judiciaures ont decouvert un complot auquel participait une partie de la Douma contre l'Etat et le pouvoir du tsar ; et lorsque notre gouvernement a demandé l'explision temporaire, jusqu'à la fin du jugement, de 55 menbers de la Douma in cuplés de crime, et l'arrestation des plus compromis parmi eux, la Douma n'a pas exécuté immédiatement la demande légale des autorités, qui n'admettalent atorun délai. L'examen du budget provoqua des embarras dans la solution de plusieurs questions
qui étaient pour le peuple d'un intérét vital.
Le droit d'interpellation fut transformé par
le me partie considérable de la Douma en un
moyen de lutte contre le gouvernement, et à
l'excitation à la métiance envers lui dans les
contres profondes de la population.
Enfin, un acte a été commis, qui est inoui
dans les annaies de l'histoire : les autorités
pudiciarres ont decouvert un complot augue
participait une partie de la Douma contre
l'Efat et le pouvoir du tsar; et lorsque noire
gouvernement a demandé l'expulsion temperaire, haçu'à la fin du jugement, de 55 ment
pres de la Douma inculpés de crime, et l'arrestation des plus compromis parmi eux, la
Doura n'a pas exécuté immédiatement la demande légale des autorités, qui n'admettatent
tarcun délai.

Tout cela nous a engagé à proposer par

La dissolution et l'opinion

Avant de décider la dissolution de la Douma, M. Stolypina a, dit-on, interrogé par télégraphe tous les gouverneurs des provinces
sur l'état d'esprit des populations, pour savoir si des troubles seraient à craindre.

Les gouverneurs ont répondu qu'aucun
danger n'existait et que les autorités étaient
pleinement capables de maintenir l'ordre,
partout où il serait troublé.

On assure de bonne source qu'aucun
changement de cabinet n'est à prévoir.

On mande de Varsovie que la dissolution
de la Douma n'a produit presque aucune
impression dans cette ville.

Le gouverneur général publie de nouvelles
ordonnances dans lesquelles il menace d'une
peine maximum de trois mois de prison et
d'une amende maximum de trois mille rouhles, au gré de l'appréciation des gouverneurs militaires, tout article de presse hoatile au gouvernement.

LA **Crise Viticole**

Conférence au Ministère de l'Intérieur
Paris, 16 juin. — M. Clémenceau a eu, ce
matin, une conférence au ministère de l'Intérieur avec le ministre de la Justice et le procureur-général près la Cour de Montpellier.
M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur assistait à cette conférence qui a été
consacrée à l'examen des questions que souleve l'agitation des quatre départements du
Midi et des mesures qu'il y aura lieu de prendre pour y mettre fin.
Le procureur général a eu ce soir un nouvel entretien avec MM. Clémencau et GuyotDessaigne avant de rejoindre soa- poste à
Montpellier.
Le président du Conseil a également cosféré ce matin avec plusieurs autres membres
du Cabinet, notamment MM. le général Pioquart, Barthou, Briand et Viviani.
Le Conseil des Ministres est convoqué pour
demain matin neuf heures, à l'Elysée.

DANS LE VAR

DANS LE VAR

Toulon, 16 juin. — Les délégnés de défense viticole du canton de Fréjus ont décidé d'attendre jusqu'au 23 du courant pour avoir si satisfaction sera donnée aux vignerons par la Chambre des Députés.

Dans le cas contraire, ¶a démission des municipalités sera votée et immédiatement imposée.

Triple accord

France-Espagne-Angleterre

France-Espagne-Angleterre

Paris, 16 juin. — L'Agence Havas communique la note suivante au sujet des signatures récemment échangées entre la France, l'Espagne et l'Angleterre :

La France et l'Espagne ont échangé une note par laquelle elles se garantissent mutuellement le « statu quo dans les partiess de la Méditerranée et de l'Atlantique qui intéressent les communications avec leurs possossions respectives (Canaries, Baléares, Algérie, Tunusie).

Cet acte n'est pas une alliance. Il n'est accompagné d'aucume convention militaire, accompagné d'aucume convention militaire, l'aucume convention militaire, l'aucume convention militaire, l'aucume convention militaire, l'accompagné d'aucume convention met de la le partie d'aucume convention mote dans le même sens.

Certains articles de presse ont peut être un note dans le même sens.

Certains articles de presse ont peut être un set d'ailleurs fort loin d'être négligeable, cur c'est un nouveau pas dans la voie de la politique essentiellement pacifique où la France s'est engagée,

Tout accord tendant au maintien du « statu quo » est nécessairement un accord pacifique et, dans ces conditions, il doit être secueilli favorablement par toutes les puis-sances.

Au surplus, les trois gouvernements de

sances.
Au surplus, les trois gouvernements de France, d'Espagne et d'Angleterre cent tenu à prouver qu'ils ne nourrissaient aucune arrière-pensée, en communiquant les accords dont il s'agit à toutes les grandes puissances immédiatement après les avoir signés.

LE GRAND PRIX DE PARIS

Paris, 16 juin. — Le Président de la Ré-publique et Mme Fallières, accompagnés de M. Jean Lanes, arrivent au Palais des af-laires étrangères à 2 h. 45 pour prendre les souverains danois et les conduire à Long-